



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq (2 OCTOBRE 2025), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Yvan Hamelin
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Absent(s) :

Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Période de suivi aux questions (15 minutes)
- 1.6 Ressources humaines
 - 1.6.1 Démission - Employé numéro 06-0024

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025

3 Sécurité publique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Collecte et transport des ordures - Municipalité de Sainte-Thècle - Renouvellement de l'entente intermunicipale
- 4.2 Fourniture de matériel - Dépôt soumissions et octroi de contrat - Rue du Parc
- 4.3 Offre de service pour retrait des bouées - Octroi de contrat

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Budget OMH de Mékinac
- 6.2 Comité des Loisirs - Glace parc des 4J



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

7 Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 A.R.L.H. - Frais RSVL
 - 7.1.2 Moisson Mauricie - Demande de soutien financier 2025
- 7.2 Varia
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En vertu du règlement 2024-610 sur la régie interne des séances du conseil, la municipalité procède à l'enregistrement vidéo de la séance. L'enregistrement sera disponible au cours de la journée suivant la présente séance, sur le site Internet de la municipalité. Il est donc interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct.

C'est la dernière séance du conseil actuel.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2025-10-204

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2025-10-205

CONSIDÉRANT que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2025-10-206

CONSIDÉRANT le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'octobre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Période de suivi aux questions (15 minutes)

Aucun suivi, les questions ayant reçues réponses séance tenante.

1.6 Ressources humaines

1.6.1 Démission - Employé numéro 06-0024

2025-10-207

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de l'employé 06-0024 datée du 17 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte la lettre de démission de l'employé 06-0024, effective au 1^{er} octobre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 septembre 2025.

*Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière*

2025-10-208

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Yvan Hamelin et madame Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1266 à 1269;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1^{er} au 30 septembre 2025 et portant les numéros 4433 à 4448;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 septembre 2025, au montant de 300 561,21 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 218 411,67 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 66 717,14 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025

La directrice générale, madame Manuella Perron, dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2025, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2025-10-209

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du code municipal;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport des deux états comparatifs, aux élus, par la greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte le dépôt des états comparatifs par la greffière-trésorière, en date du 30 septembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Collecte et transport des ordures - Municipalité de Sainte-Thècle - Renouvellement de l'entente intermunicipale

2025-10-210

CONSIDÉRANT l'entente actuelle, avec la municipalité de Sainte-Thècle, concernant la collecte des matières résiduelles, sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire poursuivre l'entente pour 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- ENTÉRINE le dépôt, par la directrice générale, de l'ajustement des frais relatifs à l'offre de service pour l'année 2026 à la municipalité de Sainte-Thècle;
- ACCEPTE la poursuite de l'entente intermunicipale pour l'année 2026, selon l'ajustement déposé, avec la municipalité de Sainte-Thècle pour la collecte des matières résiduelles sur son territoire, par la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

4.2 Fourniture de matériel - Dépôt soumissions et octroi de contrat - Rue du Parc

2025-10-211

CONSIDÉRANT l'appel de soumissions sur invitation, pour la fourniture de gravier naturel livré sur la rue du Parc;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Soumissionnaire	Montant unitaire pour 15 tonnes (avant taxes)
9472-5561 Québec inc - Solution Excavation	233,75 \$
MGEF inc.	190,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte le résultat des soumissions et accorde le contrat de fourniture de gravier naturel livré sur la rue du Parc, au montant de 190,00 \$, par camion de 15 tonnes, avant les taxes applicables, à MGEF inc.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Offre de service pour retrait des bouées - Octroi de contrat

2025-10-212

CONSIDÉRANT les normes de la CNESST pour les travaux à risque de noyade;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée pour le retrait des bouées en 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil octroie le contrat de retrait des bouées sur le lac aux Sables à Technikal, pour un montant de 2 200 \$, avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Budget OMH de Mékinac

2025-10-213

CONSIDÉRANT le dépôt du budget révisé daté du 18 août 2025 de l'OMH de Mékinac, pour l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-073, adoptant le budget 2025 révisé incluant l'ensemble immobilier n° 2324 est situé sur le territoire de Lac-aux-Sables ;

CONSIDÉRANT que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation et celle des municipalités à 10%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- ACCEPTE le budget révisé 2025, daté du 18 août 2025 par le conseil d'administration de l'OMH, présentant un déficit d'exploitation de 535 862 \$, déposé par la SHQ;
- S'ENGAGE à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;
- ACCEPTE la part municipale 2025, au montant de 5 199 \$, pour l'immeuble Lac-aux-Sables et en autorise le paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Comité des Loisirs - Glace parc des 4J

2025-10-214

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-335;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de bénévoles, du comité des Loisirs de Lac-aux-Sables, souhaite utiliser une section du parc des 4J pour la création d'une surface glacée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- AUTORISE le Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables, à utiliser une partie du parc des 4J, durant l'hiver 2025-2026, pour les fins d'une surface glacée;
- AUTORISE l'utilisation du sous-sol au centre communautaire, afin d'y entreposer les boyaux d'arrosage et les pelles;
- INDIQUE que l'aire utilisée, pour la surface glacée, devra être validée par la direction des travaux publics;
- CONFIRME que tous les travaux relatifs à l'installation, l'entretien et le démantèlement de cette surface glacée sont à la charge et sous la responsabilité du Comité des Loisirs;
- AUTORISE l'installation d'une affiche précisant les heures d'accessibilité de la surface et qu'il s'agit d'une initiative du Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 A.R.L.H. - Frais RSVL

2025-10-215

CONSIDÉRANT que le lac Huron est situé dans le bassin versant de la rivière Batiscan, mais pas dans le sous-bassin du lac aux Sables;

CONSIDÉRANT la participation de l'association des résidents du Lac Huron (A.R.L.H.) au Réseau de surveillance volontaire des lacs du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour le suivi du lac Huron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise le versement d'une aide



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

financière de 55 \$ soit l'équivalent de 50% des frais 2025, pour les analyses nécessaires, dans le cadre du RSV lacs à l'Association des résidents du Lac Huron .

Le rapport du RSV lacs devra être transmis à la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.1.2 Moisson Mauricie - Demande de soutien financier 2025

2025-10-216

CONSIDÉRANT la demande de Moisson Mauricie, pour une contribution au nouveau plan de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise le versement, à Moisson Mauricie d'un montant de 200 \$, en 2025, basé sur le nombre de demandes du territoire sablois soit 264 demandes d'aide alimentaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Varia

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 47

Fin: 20 h 00

7.4 Levée de l'assemblée


2025-10-217

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la séance soit levée à 20 h 01.

Monsieur le maire termine la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir assister à cette séance. Il remercie les membres du conseil pour leur travail au cours de ce dernier mandat qui a été hautement teinté par les événements climatiques.


M. Yvon Bourassa
Maire


Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je  atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 3 octobre 2025.